

GROUPE DE PROTECTION DES INTÉRÊTS FRANÇAIS EN EXTRÊME-ORIENT

Le groupe de défense des intérêts français en Extrême-Orient
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1929)

Sur l'invitation de l'amiral Lacaze, ancien ministre, un grand nombre de personnalités indochinoises et s'intéressant à l'Extrême-Orient se sont réunies le 9 janvier à l'Institut colonial français, pour y créer un groupe de défense des intérêts français en Extrême-Orient.

L'amiral Lacaze donna aussitôt la parole à M. Ernest Outrey ¹, député de la Cochinchine, promoteur de la réunion.

M. Outrey exposa les nécessités qui militaient en faveur de la constitution de ce groupement. Avec beaucoup de compétence, il analysa le nouveau traité franco-chinois et, surtout, ses fameuses rallonges et il n'eut pas de peine à montrer que ce traité pouvait avoir des conséquences très fâcheuses pour les intérêts français, et notamment pour les intérêts indochinois.

M. Outrey exposa ensuite qu'il avait reçu du ministère des Affaires étrangères et du ministre actuel, M. Briand, les plus précieux encouragements.

Sur sa proposition, l'assemblée désigna comme présidents d'honneur M. A.-R. Fontaine, président des Distilleries de l'Indochine, M. Conty, ancien ministre de France à Pékin, M. Regnault, ancien ambassadeur de France à Tokio, et comme président effectif M. Georges Maspero, ancien résident supérieur en Indochine, président de la Banque industrielle de Chine.

L'assemblée appela à siéger dans le comité directeur : M. Lionel-Marie, fondateur de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance [SICAF*] ; M. Petithuguenin ² ; M. Le Gallen, ancien gouverneur général p. i. de l'Indochine ; M. Simoni, ancien résident supérieur au Tonkin, président du Comité de l'Indochine ; M. Duboscq, rédacteur au « Temps » ; et M. Outrey lui-même.

Nous ne pouvons qu'approuver toutes ces désignations, qui nous paraissent très heureuses. M. A.-R. Fontaine est bien connu de nos lecteurs, qui savent quelle part considérable il prend dans l'évolution politique et sociale de la jeune Indochine et en quelle estime le gouvernement tient ses avis éclairés.

M. Maspero est un des rares indochinois qui connaissent bien la Chine ; il connaît son histoire et son passé pour avoir écrit sur elle un ouvrage très remarqué qui est devenu classique et sa place à la tête de la Banque Industrielle de Chine l'a mis en mesure de suivre admirablement l'évolution de la Chine économique moderne.

C'est un homme aux vues hardies, aux décisions promptes, et il saura orienter le nouveau groupement vers des réalisations pratiques et rapides.

¹ Ernest Outrey, député de la Cochinchine (1914-1936) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ernest_Outrey-1863-1941.pdf

² Paul Petithuguenin (1876-1955) : diplomate au Siam (1902-1918), représentant en Chine de la Banque franco-asiatique (1919-1923) et de la Société de gestion de la Banque industrielle de Chine (1924), puis directeur de la Compagnie générale des colonies. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Generale_colonies_1920-1958.pdf

M. Lionel-Marie*, qui connaît à fond les Indes néerlandaises, est, nos lecteurs le savent bien, un des animateurs de l'Indochine agricole ; c'est lui qui introduisit dans l'agriculture européenne indochinoise les principes scientifiques et les méthodes les plus modernes. Comme tous les novateurs, il fut jadis vivement critiqué, mais aujourd'hui, tout le monde se plaît à rendre hommage à sa clairvoyance et à sa perspicacité ; en ce qui concerne la greffe de l'hévéa, notamment, son triomphe est complet.

M. Petithuguenin est un des très rares Français qui connaissent bien le Siam et il est appelé à rendre d'éminents services au sein du Comité.

M. Le Gallen et M. Simoni appartiennent à cette pléiade de gouverneurs brillants qui ont mis leur expérience des choses d'Indochine à la disposition de l'initiative privée et qui ont ainsi continué à « servir ». Ils ont pu éviter bien des erreurs et ils orientent vers un avenir certain les entreprises nouvelles.

Enfin, M. Duboscq, qui connaît très bien la Chine pour y avoir séjourné longtemps, pour y avoir enseigné, pour y avoir vécu dans l'intimité des plus hautes personnalités du Céleste Empire, pour avoir surveillé de près depuis dix ans tout ce qui se passe en Chine, M. Duboscq sera, dans le comité, le grand conseiller pour les affaires chinoises. C'est un rôle qui n'est pas nouveau pour lui et nous ne trahissons aucun secret en disant que le Quai d'Orsay fait le plus grand cas de ses avis.

Il eût été difficile de mieux composer le Comité de ce groupement et, lorsqu'il y aura été adjoint un juriste rompu aux problèmes d'Extrême-Orient, sa composition sera de tous points parfaite.

Nous ne cachons pas que nous considérons comme des plus importantes l'initiative de M. Outrey et comme très heureuse sa réalisation. Dans le « Groupe de Défense », les intérêts indochinois sont placés dans leur véritable cadre, qui est le cadre extrême-oriental : l'Indochine est une colonie française, mais c'est avant tout un pays d'Extrême-Orient et il ne faut jamais l'oublier en étudiant les questions qui se posent pour elle, sous peine de commettre les erreurs les plus graves.

Ce groupement présente encore cet intérêt de n'être pas fermé et de laisser le champ libre à toutes les compétences : M. Duboscq, par exemple, n'aurait pu faire partie du Comité de l'Indochine, à plus forte raison entrer dans le bureau de ce Comité.

Enfin, aucun intérêt privé trop puissant ne tient ce groupe à sa merci et il représente vraiment une somme harmonieuse d'intérêts particuliers.

Sera-t-il capable de définir les intérêts généraux de la France en Extrême-Orient et saura-t-il se faire écouter des pouvoirs publics ? Tout nous le fait espérer et il se peut bien que le vœu de M. Yves Henry, que nous rapportons d'autre part, soit enfin exaucé.

Les intérêts français en Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 28 janvier 1929)

Le Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient, constitué au sein de l'Institut colonial français, a tenu sa première assemblée générale sous la présidence de M. Maspero.

Le Groupe a fixé ses statuts qui définissent clairement ses buts : « assurer la protection et provoquer le développement des intérêts nationaux en Extrême-Orient, et seconder ainsi le rayonnement de l'influence française dans tous ces pays, dont l'Indochine est le véritable centre. »

Il a ensuite élu ses présidents d'honneur :

MM. Conty et Regnault, ambassadeurs de France ; l'amiral Lacaze, président de l'Institut colonial français, ancien ministre ; A.-R. Fontaine, industriel, membre du Conseil supérieur des colonies ; Martial Merlin, gouverneur général honoraire des colonies.

Le comité directeur a été ensuite [constitué :] président de son bureau M. Maspero, ancien résident supérieur en Indochine.

Le groupe se propose d'inaugurer ses manifestations par une réception en l'honneur de S. A. R. le prince Pourachatra, frère du roi de Siam, attendu en février à Paris, où il envisage de déterminer la création d'un service de poste aérienne entre Bangkok et Saïgon.

Un premier programme d'interventions pratiques a retenu les questions suivantes : tarif douanier franco-chinois, politique de l'opium, liaison aérienne, émigration, enfin il unira son effort à celui de l'Institut colonial français pour obtenir du gouvernement que soit rapportée l'assimilation inadmissible des sociétés coloniales aux sociétés étrangères insérée dans les règlements destinés à protéger l'épargne française.

M. de la Pommeraye, qui part pour l'Indochine, a été mandaté auprès des chambres de commerce de l'Indochine, de la Chine et du Japon, pour leur exposer l'intérêt que présente pour ces compagnies une coopération active avec le groupe.

Chronique (*L'Avenir du Tonkin*, 7 octobre 1929)

— Le 26 juillet, se réunissait à Paris le Groupe de Protection des intérêts français en Extrême-Orient. De très nombreux assistants, parmi lesquels M. l'amiral Lacaze, président de l'Institut Colonial ; Alcide Delmont, député, vice-président de l'Institut, et son directeur Gheerbrandt ; M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine ; Blanchard de la Brosse, Maspero, Rousseau, etc., et de très nombreuses notabilités coloniales ou du monde industriel.

Le rapporteur de la question rendit compte de ce que le Comité a réalisé en démarches depuis la dernière assemblée.

L'intérêt de la réunion fut ce jour-là considérablement renforcé par la présence de deux personnalités coloniales de premier plan dont la documentation est toute fraîche, étant donnée leur toute récente rentrée en France et venant de Chine.

C'était M. du Pac de Marsoulies, avocat, arrivant de Shanghai, et M. Charlot, président de la chambre de commerce française de Chine à Shanghai. Ces deux Français, depuis longtemps établis en Extrême-Orient, sont venus éclairer le Groupe sur les événements récents et sur la situation actuelle assez angoissante, de nos nationaux, situation qui, d'ailleurs, est celle de tous les Européens résidant là-bas.

Enfin, ils donnèrent les précisions les plus complètes sur l'instabilité politique et économique de la Chine et sur les répercussions graves de cette instabilité sur nos relations avec le gouvernement chinois.

M. Blanchard de la Brosse* rendit compte des résultats de l'action du Groupe à la Chambre de commerce internationale* dont la section pour l'étude préliminaire des questions chinoises s'est réunie à Amsterdam le 8 juillet. Il a indiqué, notamment, que tous les membres européens de cette section, membres qui, en principe, étaient d'avance plutôt favorables à la thèse chinoise, furent très profondément impressionnés par l'attitude non seulement intransigeante mais à peine courtoise des délégués chinois des chambres de commerce chinoises devant la section réunie.

Il est certain que ces faits étonnèrent beaucoup moins les Français d'Indochine présents, que les étrangers réunis à Amsterdam. Car il faut ne point connaître les Extrême-Orientaux pour ne pas savoir que nous n'aurons leur estime qu'autant que nous leur apparaîtrons combien sûrs de nous, solides, unis et que nous éviterons toute courtoisie, surtout à leur égard.

Le Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 mars 1930).

Ce groupe, constitué à l'Institut colonial français, a tenu sa première assemblée générale sous la présidence de M. Maspero.

Son but : « Assurer la protection et provoquer le développement des intérêts nationaux en Extrême-Orient, et seconder ainsi le rayonnement de l'influence française dans tous ces pays, dont l'Indochine est le véritable centre. »

Présidents d'honneur :

MM. Conty et Regnault, ambassadeurs de France [et p. le 2nd adm. Bq fr.-chinoise] ; l'amiral Lacaze, A. R. Fontaine [SFDIC], Martial Merlin, ancien gouverneur général de l'Indochine.

Bureau : Président M. Maspero, vice-Présidents : marquis de Chasseloup-Laubat, Ernest Outrey, Picard, d'Estelan. Secrétaire général : Lionel-Marie [SICAF]. Trésorier : [Georges] Carrère, banquier [Bq fr.-chinoise].

Sont élus membres : MM. Bickart, conseiller du commerce extérieur de la France, ex président du « Yokohama Tokio Foreign board of trade » et de la Chambre de commerce française du Japon ; Jacques Bréguet, ingénieur E. P. ; Dubosc, du « Temps » ; Grammont, vice-président des Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine [FACI] ; Alcide Delmont, député ; Le Gallen gouverneur général honoraire des Colonies [adm. SFIC, pdt Catecka...] ; Lyard, président de la Cie d'Exportation d'Extrême-Orient [en liquidation] ; Mazot, directeur de la Banque de l'Indochine à Pékin ; [Paul] Petithuguenin, directeur de la Cie générale des colonies, de la Pommeraye [CCI Saïgon].

Le groupe inaugurera ses manifestations par une réception en l'honneur de S.A.R. le Prince Pourachattra, frère du roi de Siam, attendu en février à Paris, où il envisage de déterminer la création d'un service de poste aérienne entre Bangkok et Saïgon.

Premier programme d'interventions pratiques : tarif douanier franco-chinois, l'opium, liaison aérienne, émigration, protestation contre l'assimilation inadmissible des sociétés coloniales aux sociétés étrangères, insérée dans les règlements destinés à protéger l'épargne française.

M. de la Pommeraye a été mandaté auprès des Chambres de commerce de l'Indochine de la Chine et du Japon, pour leur exposer l'intérêt que présente pour elles une coopération active avec le groupe.

Ainsi, dès sa première assemblée générale, le groupe a fortement marqué l'orientation qu'il entend donner à son action, selon ses buts généraux de protection et de développement de l'influence française en Extrême-Orient.

À l'Institut colonial français
(*Le Temps*, 18 novembre 1930)

On sait que le gouverneur Blanchard de la Brosse, actuellement directeur de l'Agence économique de l'Indochine, fut appelé à collaborer en qualité de plénipotentiaire à l'élaboration du traité sino-indochinois, signé en mai 1930, mais dont la ratification par la France se trouve encore suspendue, du fait que certaines conditions subsistent de nouveaux attermoissements de la part de la Chine.

L'Institut colonial français a entendu sur cette question un exposé de tout premier ordre de M. Blanchard de la Brosse, au cours d'une réunion placée sous la présidence de M. Georges Maspero. L'historique des négociations, tracé avec beaucoup d'observation et de psychologie, a mis en lumière les difficultés exceptionnelles qu'il fallut surmonter. Il n'y avait aucune raison de joindre la question du chemin de fer du

Yunnan a une convention commerciale entre la Chine et l'Indochine et elle fut aisément écartée de la discussion. Restaient trois questions essentielles : les consulats chinois à Haïphong, Hanoï et Saïgon, le statut spécial des Chinois en Indochine, le régime douanier et le transit.

Dans des pays où les groupements chinois sont beaucoup plus nombreux qu'en Indochine, l'action des consuls n'a jamais gêné en rien le gouvernement. En Indochine, où sur 20 millions d'habitants on compte 400.000 à 500.000 Chinois, s'il y a eu, autrefois, un péril économique chinois dans notre grande colonie d'Extrême-Orient, il n'existe plus aujourd'hui. On peut donc donner satisfaction au gouvernement chinois sans inconvénient, étant entendu naturellement que l'on peut obtenir le rappel de tout agent indésirable. Nous consentons donc à la Chine l'installation de consuls à Hanoï et à Haïphong, un seul à Saïgon.

En échange, nous obtenons l'envoi de nos consuls à Nanning, à Tongking et à Yunnanfou ; pratiquement, avec Longtchéou, Samao, Hokéou et Mongtsen, c'est sept villes qui nous sont ouvertes en Chine, et où nos nationaux peuvent louer des immeubles par baux à longue durée, comme dans les ports ouverts.

Le statut des Chinois en Indochine mettait en jeu l'égalité de traitement de la Chine avec les autres étrangers au point de vue fiscal. La discussion fut vive. Les ressortissants chinois en Indochine conserveront le bénéfice du statut traditionnel dont ils ont joui jusqu'à ce jour, mais la faculté nous est reconnue de percevoir de ce chef des taxes spéciales.

Pour le régime douanier, les tractations furent très longues encore que cordiales, en raison de considérables écarts de vues entre les deux gouvernements. Dépeignant ces négociations, M. Blanchard de la Brosse déclare qu'elles firent apparaître du côté chinois des hommes d'une haute valeur, animés d'un noble souci des intérêts de leur pays, et qu'elles entraînèrent une mutuelle estime.

La nouvelle convention soumet à un droit de 1 % *ad valorem* les marchandises chinoises empruntant le territoire tonkinois, sauf les minerais d'étain, les peaux brutes et des marchandises, inscrites sur une liste annexe qui bénéficieront de la gratuité. Ainsi le gouvernement chinois, sans obtenir la gratuité totale du transit, a obtenu une réduction de la taxe antérieure et un accroissement peut se produire du nombre des marchandises transitant en franchise.

En résumé, la disposition la plus importante est celle qui maintient le statut traditionnel et fiscal des Chinois en Indochine. Dans son ensemble, le traité a été bien jugé par M. Pasquier, gouverneur général de l'Indochine, qui vient de souligner la mesure qu'il apporte de notre sincère désir de resserrer entre le peuple chinois et le peuple français les liens d'une ancienne et réelle amitié, et l'occasion qu'il nous donnera de remplir tout notre rôle dans cette Indochine, intermédiaire, pont naturel entre les deux grandes républiques de l'Occident et de l'Extrême-Orient.

M. Georges Maspero a remercié l'éminent fonctionnaire, en observant que tel était le programme qu'à l'Institut colonial français le [groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient](#) s'est donné à tâche de mettre en œuvre, et auquel il emploiera toute son activité.

DANS LES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

À l'Institut colonial français
(*Le Temps*, 17 février 1931)

Le Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient vient de tenir une importante séance à l'Institut colonial français, sous la présidence de M. Georges Maspero.

La nouvelle réglementation du travail en Indochine, relative au repos des femmes en couches, au travail assis et à l'interdiction du travail de nuit, a été l'objet d'un échange de vues, et elle a appelé certaines propositions d'amendement.

M. Dupré a, notamment, fait une communication sur les conditions du travail de tissage. Il a été décidé qu'une commission nommée parmi les assistants se mettrait en liaison avec les groupes et les entreprises que cette importante question intéresse, pour étudier ses desiderata à soumettre au gouverneur général.

Le groupe a ensuite entendu M. Rosier, délégué de la chambre de commerce française de Shanghai, au sujet du nouveau tarif douanier chinois. Ce tarif majore de 40 à 45 % les anciens droits, et nuit considérablement aux intérêts de nos nationaux en Chine. La chambre de commerce française de Shanghai a élevé une énergique protestation contre cette mesure, tout imprévue car le nouveau tarif n'a été connu que trois jours avant sa promulgation, et contre la lourde aggravation de charges qui vient ainsi grever ses importations françaises, celles de nos concurrents, Japon, Amérique, Angleterre, demeurant beaucoup moins taxées.

Mais voici que de nouvelles charges s'annoncent comme de nature à frapper cette fois de paralysie totale tout notre commerce d'importation en Chine. En effet, les sphères gouvernementales chinoises envisageraient de frapper d'une taxe de luxe tous produits ne présentant pas un caractère

d'utilité indispensable à la vie humaine, c'est-à-dire en majorité ceux que nous fournissons.

Après un débat auquel prirent part MM. Conty, ambassadeur ; G. Maspero, Picard d'Estelan, et sur la proposition de M. E. Outrey, député, le groupe se prononça pour l'intervention à son sens la plus efficiente. Les accords de Nankin n'étant pas encore ratifiés, il importe d'obtenir au préalable une révision de ce tarif écrasant. L'institut colonial français agira donc en ce sens auprès du ministère des affaires étrangères et des commissaires des douanes et du commerce à la Chambre et au Sénat, où son comité parlementaire d'études et d'action coloniale, récemment reconstitué, compte de nombreux membres.

(*Le Temps*, 11 avril 1934)

L'institut colonial français recevra solennellement, demain mercredi 11 avril, M. Robin, gouverneur général de l'Indochine, qui assistera à la réunion du groupe de défense des intérêts français en Extrême-Orient, devant lequel l'ambassadeur Conty parlera de l'emprunt de la ville de Tokio.

(*Le Temps*, 13 avril 1934)

Après quoi la séance fut occupée par un exposé de M. Maspero, réclamant une politique française en Extrême-Orient et de M. Conty, ambassadeur, sur l'emprunt de la ville de Tokio

Préoccupations d'Empire
À propos de Djibouti et de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1937)

Sous la présidence de M. Ernest Outrey, ancien député, gouverneur général honoraire des Colonies, le Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient a délibéré à l'Institut colonial français sur les meilleures méthodes que l'intérêt de la Métropole comme de l'Indochine recommandent pour l'enquête de la Commission qui doit se rendre incessamment dans l'Union indochinoise.

Ce Groupe a émis le vœu que l'ensemble des questions soumises aux investigations de cette Commission soit bien précisé par le ministre des Colonies, après avis des personnalités compétentes, de manière à retenir l'essentiel nécessaire, et que la Commission elle-même ne comporte que la proportion d'enquêteurs autorisés souhaitable.

D'autre part, M. Hachette, sénateur, a exposé la situation présente du port de Djibouti, et le Groupe a été unanime à demander que soit au plus tôt fixé le nouveau statut du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba, sans que ce statut ait pour effet de compromettre l'intégrité et la sécurité du territoire même de Djibouti, point de relais indispensable aux lignes de communications de notre empire.

Le Groupe a enfin pris connaissance avec quelque émotion d'informations particulières qui prêtent au Siam certaines velléités surprenantes aux frontières de l'Indochine.

APRES L'OCCUPATION DE HAI-NAN

Une réunion du groupe des intérêts français en Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

Le Groupe des intérêts français en Extrême-Orient s'est réuni à l'Institut colonial français, sous la présidence de M. Ernest Outrey, assisté de M. Alexandre Varenne, délégué du Tonkin au Conseil supérieur de la France d'outre-mer, de M. de Conti, ancien ambassadeur de France en Chine, de M. Gourdon, directeur du comité de propagande au ministère des Colonies, du R. P. Robert, supérieur des Missions étrangères, de M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï, de M. Lefèvre, directeur de l'Agence économique de l'Indochine, de M. Gheerbrandt, directeur de l'Institut colonial français.

La récente occupation de Hainan a élevé le débat bien au-dessus des préoccupations mercantiles.

Des exposés substantiels et du long débat qui les a suivis, nous extrayons ci-dessous quelques déclarations :

De M. Ernest Outrey :

« Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons le devoir de venir en aide à la Chine. »

De M. Alexandre Varenne :

« Je prétends que tout ce qui se passe en Extrême-Orient depuis trois ans a été délibéré à Berlin. Le Japon est le soldat de l'Allemagne en Extrême-Orient : c'est là le fond de l'affaire. Il joue un rôle contre la France dans l'axe Rome-Berlin-Tokio. »

Du R. P. Robert :

« La parti militaire japonais exécute le plan Tanaka, sans s'éloigner d'une ligne. Son but est l'hégémonie sur la Chine entière.

« La Chine est le seul marché mondial ouvert. Il s'y passerait ce qui s'est passé en Mandchourie : celle-ci a été conquise sous la réserve que son marché resterait ouvert, mais en fait, le Japon a les 87 % du commerce mandchou. »

De M. Baffeuf :

« Les indigènes d'Indochine sont très surpris de nous voir fournir du charbon et du minerai de fer au Japon, alors que nous ne laissons pas passer librement du matériel civil en Chine. Ils pensent que la France a peur du Japon.

« Si notre prestige est perdu, l'Indochine n'est plus défendable. La population sera contre nous si nous ne donnons pas l'impression d'être les plus forts. »

De M. Maspero :

« Aucun droit international ne justifie la fermeture du port de Haïphong. »

De M. Gheerbrandt :

« Devoir, prestige, respect des conventions, ce sont des nécessités absolues pour la France. »

T. K. H.

APRÈS L'OCCUPATION JAPONAISE DE HAINAN

Une motion du Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient
en faveur de l'ouverture de la frontière tonkinoise
(*L'Effort* (Hanoi), 10 mars 1939)

Il paraît que l'occupation japonaise de Haïnan a ému, à juste titre d'ailleurs, non seulement la presse d'Indochine mais aussi les journaux de la Métropole qui ont découvert subitement l'importance de ce point stratégique et qui ont publié depuis pas mal d'articles pour en faire saisir le caractère exceptionnel à leurs lecteurs.

D'autre part, le groupe dit de Protection des intérêts français en Extrême-Orient justement alarmé lui aussi par la prise de Haïnan, a tenu à Paris une réunion au cours de laquelle divers orateurs tels que MM. Alexandre Varenne et Pierre Pagès ont pris la parole et à l'issue de laquelle la motion suivante fut votée qui sera adressée aux Pouvoirs publics, attirant l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'ouvrir le plus largement possible notre frontière tonkinoise et sur les graves conséquences que peut entraîner l'occupation de l'île d'Haïnan :

TEXTE DE LA MOTION ADOPTÉE

« Le Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient, délibérant au siège et avec le plein accord de l'Institut colonial français,

Considérant que la Chine et le Japon ne sont pas officiellement en état de guerre, que les étrangers ne sont, de la sorte, nullement restreints à observer les règles internationales de neutralité et que toute liberté doit leur être laissée pour la fourniture aux adversaires de denrées et de matériel de toute sorte ;

Considérant que la Grande-Bretagne a construit à travers la Birmanie une voie d'accès vers la frontière sino-birmane, prolongée jusqu'à Yunnanfou, voie qui, depuis l'interruption du trafic sur la ligne Kow-loon-Canton, a pris brusquement une grande importance, apporte un développement considérable au port de Rangoon et, pourrait malgré la situation plus favorable de l'Indochine, en compromettre gravement l'avenir, si nous continuons à pratiquer vis-à-vis de la Chine une politique de frontière fermée qui n'a que trop duré ;

Considérant que l'accord sino-français du 16 mai 1930, ratifié par le Parlement français en 1935, n'a pas été dénoncé ; et que les intérêts supérieurs de la France, inséparables de ceux de la métropole seconde en Extrême Orient, lui recommandent

hautement de livrer à la Chine tout ce qu'elle peut lui demander pour son ravitaillement au cours de sa lutte pour son indépendance ;

Considérant que nous n'avons pas à tenir compte des protestations du Gouvernement nippon, qui ont d'autant moins de raison d'être formulées, que des navires japonais viennent librement de charger dans les ports d'Indochine du charbon, du sel, du ciment et du minerai, sans que le Gouvernement chinois ait jamais fait la moindre observation, alors qu'il eût été à se plaindre d'une différence de traitement ;

Considérant enfin que l'occupation d'Hainan que le Japon vient d'effectuer à l'encontre aussi bien de la Convention franco-japonaise de 1907 que des assurances formelles ultérieurement données à la France comme à la Grande-Bretagne dont M. Butler, sous secrétaire d'État, avait invité le Japon à s'abstenir de toute occupation de cette île, ne constitue pas seulement un regrettable échec à notre politique extrême-orientale, mais risque d'entraîner les plus graves conséquences de toute nature ;

Émet le vœu :

Que des instructions fermes soient envoyées d'extrême urgence au gouverneur général de l'Indochine pour que la voie ferrée du Yunnan et la route de Lang-son au Kuangsi demeurent désormais ouvertes le plus largement possible au transit des marchandises et du matériel destinés à la Chine ;

Que le débarquement de ces marchandises et de ce matériel dans les ports de l'Indochine, notamment à Haïphong, soit accéléré le plus possible ;

Que toutes mesures de protection soient prises pour en assurer rapidement et sûrement l'acheminement vers le territoire chinois ;

Que le Japon soit invité à se conformer aux conventions et aux assurances portant sa signature et par conséquent à libérer l'île d'Hainan. »

Une conférence de M. Giscard d'Estaing
sur son récent séjour en Indochine
(*France-Outre-Mer*, 12 mai 1939)

Le Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient s'est réuni vendredi dernier à l'Institut colonial français pour entendre une communication de M. Giscard d'Estaing ³, président de la Société financière française et coloniale, sur son récent séjour en Indochine.

M. Outrey, gouverneur général honoraire et président du groupe, présidait, entouré de MM. Justin Godard, ancien ministre, Jean de Beaumont ⁴, député de la Cochinchine ; l'amiral Lacaze, président, et Alcide Delmont, vice-président de l'Institut colonial français ; Le Gallen, Guesde ; Lefèbvre, directeur de l'Agence économique de l'Indochine ; Gheerbrandt, directeur de l'Institut colonial français, etc.

Prenant le premier la parole, M. Outrey présenta en termes heureux le brillant conférencier. Entré à l'Inspection des finances après la guerre, où il s'est admirablement conduit, M. Giscard d'Estaing a été désigné comme inspecteur des finances pour aller diriger les finances sur le territoire de Rhénanie, où M. Tirard remplissait à ce moment les fonctions de haut-commissaire. Les éminentes qualités dont il fit preuve à cette occasion le désignèrent quand il fallut placer un technicien qualifié à la tête de certaines affaires d'Indochine durement touchées par la grande crise de 1930-1932.

³ Edmond Giscard d'Estaing (1894-1982) : marié à une fille du sénateur Bardoux. Père de Valéry Giscard d'Estaing, président de la République française (1974-1971). Président de la SFFC :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1930-1949.pdf

⁴ Jean de Beaumont, administrateur de sociétés et député de la Cochinchine (1936-1942) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean_de_Beaumont-1904-2002.pdf

C'est ainsi que M. Giscard d'Estaing est président de la Société financière française et coloniale où il a pour précieux collaborateurs MM. Bouvier et Paul Bernard. Et l'assistance applaudit chaleureusement ces trois noms.

M. Giscard d'Estaing commença alors une remarquable conférence dans laquelle il parla, suivant ses propres termes, en philosophe qui serait aussi un homme d'affaires et je ne sais dans lequel de ces deux rôles il fut le plus brillant.

Au philosophe nous devons des aperçus neufs, originaux et optimistes sur l'œuvre accomplie par la France en Indochine, sur l'attachement des populations qui pavoisent de façon touchante aux couleurs françaises pour témoigner de leur loyalisme ; sur l'étonnement aussi que les étrangers ressentent à voir les Français réputés casaniers et timorés accomplir dans le monde tant d'audacieux exploits.

L'homme d'affaires, doublé de l'économiste, nous fit part de ses réflexions.

Il a constaté, au cours de son voyage documentaire, que les facultés d'exportation de la colonie ont augmenté dans de telles proportions que, pour le caoutchouc et le thé, par exemple, elle couvre presque les besoins de consommation de la métropole. En ce qui concerne le sucre, qu'elle était contrainte d'importer elle-même, sa production est suffisante et même légèrement excédentaire puisqu'elle peut maintenant en envoyer en France. L'amélioration économique s'est également traduite par une augmentation appréciable du nombre des wagons chargés sur les divers réseaux de la colonie ; enfin, la construction budgétaire et monétaire est assez saine pour envisager l'avenir avec optimisme.

M. Giscard d'Estaing regrette pourtant que l'Indochine souffre d'un mal, d'ailleurs commun à toutes les possessions de l'Empire français : l'insuffisance des relations maritimes. Il constate, en effet, que si le trafic vers l'Indochine est entièrement assuré par l'armement français, celui-ci ne transporte que vingt pour cent seulement du fret en provenance de la colonie.

Chaleureusement applaudi par l'assistance. M. Giscard d'Estaing reçut les félicitations de M. Outrey, interprète des sentiments de l'assistance.

Puis M. de Beaumont, député de la Cochinchine, montra que l'Indochine est dans une situation qui peut faire l'envie des autres peuples et qu'elle produit sept grandes matières premières qui manquent au Japon : le riz, le caoutchouc, le fer, le charbon, l'étain, le zinc et le tungstène.

M. de Beaumont n'eut pas le loisir, comme il l'aurait désiré, de parler des relations extérieures de l'Indochine dans le Pacifique, mais les applaudissement soulignèrent la portée de sa brève intervention.

Cours et conférences
(*La Journée industrielle*, 19 mai 1939)

— Aujourd'hui, à 10 h. 15, au cours de la réunion du Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient, qui aura lieu à l'Institut colonial français, 98 bis, boulevard Haussmann, M. de Beaumont fera un exposé sur l'Indochine et la position française en Extrême-Orient.
